



LM/SC n° 2021-326

Le, jeudi 23 septembre 2021

COMPTE-RENDU de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL **du mercredi 22 septembre 2021**

Le mercredi 22 septembre 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ**, Maire.

Présents : Annie GORGES, Olivia UCAR-MORELLE, Nathalie GONTARD, Bernard SALOMON, Ludovic PEROT, Xavier PERRIN, Michel AGUETTAZ, Marc ROZIER, Romuald BENDOTTI, Sandrine GADBLED, Anthony d'AMBROSIO, Thierry BATAILLARD, Sylvie GIRAUD.

Absents excusés : Josselin PAPIN

Olivia UCAR-MORELLE a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 9 avril 2021

Monsieur le Maire informe que toutes les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération prévue au point n° 04, relative à la fixation du prix de vente de deux parties de la parcelle communale A 864 est retirée.

Monsieur le Maire informe qu'une délibération supplémentaire sera étudiée en dernier point, relative à la convention de mise à disposition gratuite d'un local communal en faveur du Comité d'Animation de Planaise

01 – ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES – 01.01.2022 au 31.12.2025 – Délibération n° 2021-18

Monsieur le Maire rappelle que, le 9 avril 2021, par sa délibération n° 2021-01, le Conseil Municipal a donné mandat au Centre de Gestion de la FPT Savoie (CDG73), pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Par lettre du 22 juillet 2021, le CDG73 a informé la commune de l'attribution du marché au groupement SOFAXIS/CNP.

Les conditions de franchise choisies pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL, pour le taux appliqué à la cotisation sont :

- 10 jours fermes de franchise : 6,14 % de la masse salariale assurée

Concernant les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou détachés et les agents contractuels de droit public, les conditions choisies sont :

- 10 jours fermes de franchise : 1,13 % de la masse salariale assurée

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

02 – CONVENTION DE RECOURS À LA MISSION DE SECRÉTARIAT DE MAIRIE ITINÉRANT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE – Délibération n° 2021-19

Afin de permettre aux collectivités de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou d'assurer le remplacement d'agent(s) indisponible(s), le CDG73 dispose d'un service intérim qui propose la mise à disposition d'agents contractuels auprès des collectivités qui en font la demande.

En complément de ce service intérim, par délibération du 24 mars 2021, le Conseil d'administration du CDG73 a créé une mission de secrétariat de mairie itinérant. Ce service est prioritairement destiné aux communes de moins de 2000 habitants.

Dans le cadre de cette mission, la collectivité bénéficiaire se verra appliquer les tarifs fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG73 soit :

- Journée : 295,00 €
- Demi-journée : 160,00 €

Ces tarifs incluent les frais de déplacement de l'agent pour se rendre sur le lieu de mission et tous les frais de gestion.

Le Maire propose d'approuver la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant à signer avec le CDG73

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

03 – ÉVÈNEMENTS, FÊTES, CÉRÉMONIES, CÉLÉBRATIONS, ORGANISÉS PAR OU AVEC LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE – FIXATION DU MONTANT DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE MAXIMUM PAR ÉVÈNEMENT – Délibération n° 2021-20

Monsieur le Maire expose, qu'afin de permettre le paiement des factures afférentes à des manifestations ou événements organisés par ou avec la participation de la commune, des factures concernant des cadeaux ou hommages... il y a lieu de définir les montants MAXIMUM de chaque enveloppe pour chaque type d'évènement, fête, cérémonie..., en effet, la Trésorerie n'honore pas les mandats de ce type s'il n'y a pas de délibération associée.

- Liste des montants validés :
 - Par évènement, par personne ou par hommage

- Évènement - Vœux du Maire	:	1.500,00 €
- Évènement - Apéritif Vogue annuelle	:	1.000,00 €
- Évènement - Repas des aînés de Planaise	:	2.500,00 €
- Évènement - Autres manifestations imprévues ou ponctuelles	:	2.000,00 €
- Par personne - Colis de fin d'année pour les aînés de Planaise	:	50,00 €
- Par hommage - Hommage décès	:	200,00 €

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

04 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR LE RISQUE "PRÉVOYANCE" DES AGENTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE – 01.01.2022 au 31.12.2027- Délibération n° 2021-21

Monsieur le Maire rappelle que, le 9 avril 2021, par sa délibération n° 2021-02, le Conseil Municipal a donné mandat au Centre de Gestion de la FPT Savoie (CDG73), pour conclure une convention de participation dans le domaine de la Prévoyance.

Vu la délibération du conseil d'administration n° 51-2021 du Centre de gestion de la Savoie en date du 22 juin 2021 approuvant la convention-type d'adhésion des collectivités et établissements publics à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » et fixant le montant du droit d'entrée forfaitaire. Les agents auront le choix pour la couverture du risque Prévoyance entre plusieurs options.

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Vu le montant actuel de la participation mensuelle de la collectivité fixé à 10,00 € par agent.

Le montant de la participation par agent est fixé à 10,00 € comme actuellement, pour la durée du contrat "Prévoyance" (01.01.2022 au 31.12.2027)

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

05 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA REMISE COMMUNALE JOUXTANT LA SALLE LE PRÉAU, EN FAVEUR DU COMITÉ D'ANIMATION DE PLANAISE – Délibération n° 2021-22

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été demandé au Comité d'Animation de Planaise (CAP), de libérer la travée qu'il occupait dans le Bâtiment Technique.

Afin de permettre au CAP de stocker son matériel et ses équipements, la remise communale qui jouxte le Préau a été mis à sa disposition.

Il y a lieu de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de ce local, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2021, renouvelable chaque année pour une nouvelle période d'un an par tacite reconduction.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Ludovic PEROT interroge Monsieur Le Maire sur la future occupation du local technique. Monsieur Le Maire répond qu'une partie sera louée, une partie sera pour la commune et une partie est destinée à un bar associatif dont le montage reste à préciser.

QUESTIONS :

- *Réfection route de la Cave*

Dans le cadre de la réfection de la route de la Cave initiée par la Commune de Coise, celle-ci a demandé à la Commune de Planaise de participer financièrement aux frais de réfection à hauteur de la partie de voie située sur Planaise (soit environ 1/3 de la voie).

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur d'environ 4.000,00 € TTC maximum.

Rendez-vous le lundi 27 septembre 2021 à 14h30 avec le Maire de Coise et l'entreprise SER TPR missionnée pour effectuer ces travaux.

- ***Parking de l'école***

Ludovic PÉROT, Conseiller Municipal, a alerté plusieurs fois de désordres constatés sur le parking de l'école, déchets, mégots, ... laissés régulièrement sur le parking. Il demande s'il est possible d'engager une action afin que ce genre d'incident ne se produise plus.

Romuald BENDOTTI, Conseiller Municipal, informe que dans le cadre de la loi du 27.12.2019 "Engagement et proximité", les pouvoirs de police du Maire ont été modifiés pour permettre aux collectivités de verbaliser certains actes répréhensibles. Il convient d'étudier la meilleure façon de faire cesser ces désordres en respectant le cadre de la loi.

Le Maire informe que l'on peut également prévoir de mettre en place des caméras et qu'il faut se mettre en relation avec la Communauté de Communes afin de connaître les possibilités de subventions.

- ***Véhicule stationné à l'amont de la route de Plan Bois***

Une habitante de Planaise a alerté la Mairie sur le fait qu'un véhicule utilitaire était stationné de façon permanente sur 3 des 6 places de parking public situé à l'amont de la route de Plan Bois.

Après avoir pris les renseignements nécessaires, il a été constaté et avéré que le véhicule ne reste pas stationné à cet endroit de manière « ventouse », le propriétaire le bouge régulièrement. De plus, il est garé correctement et ne prend pas plusieurs places de stationnement. Ce véhicule est stationné de manière autorisée sur un parking public.

- ***Marché de Noël à Saint-Pierre de Soucy***

Une habitante de Saint-Pierre de Soucy, organise sur sa commune, un marché de Noël le dimanche 14 novembre 2021 de 10h00 à 18h00.

À ce titre, elle a demandé s'il était possible d'implanter des panneaux annonçant cet évènement sur notre commune.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser cette mise en place de panneaux sur le rond-point de l'école.

INFORMATIONS :

- ***Pietà de l'église de Planaise***

L'œuvre sera prêtée au Musée d'Annecy avec convention jusqu'au 15.04.2020. La personne en charge du dossier par le Musée d'Annecy viendra chercher la Pietà lundi 27 septembre 2021 à 14h00, en présence d'Annie GORGES.

- ***Location le Préau***

Les mises à disposition aux associations et aux particuliers ont repris, jusqu'à nouvel ordre, il convient de faire signer une décharge de responsabilité par rapport à la présentation du Pass Sanitaire, aux organisateurs.

Romuald BENDOTTI, Conseiller Municipal, demande que le point n° 3 de l'explication en bas de page soit modifié pour plus de compréhension.

- ***Cheminements piétons***

Afin d'étudier les possibilités de créer des cheminements piétons (traversée du Châtelard, voie La Chavanne vers Planaise...), le Maire demande qu'un Groupe de Travail soit créé.

Les membres du Groupe de Travail Cheminements Piétons sont :

- **Marc ROZIER, animateur du groupe**
- **Michel AGUETTAZ**
- **Thierry BATAILLARD**
- **Anthony d'AMBROSIO**
- **Nathalie GONTARD**
- ***Schéma Directeur Cyclable***

Romuald BENDOTTI, Conseiller Municipal, rappelle la réunion concernant le Schéma Directeur Cyclable qui s'est tenue à la Communauté de Communes, le 1^{er} juillet 2021. Il demande au Maire s'il a émis des observations auprès de la Communauté de Communes suite à cette réunion. Le Maire répond qu'il n'y a pas d'observation à émettre.

Après cette réunion, la Communauté de Communes a envoyé par courriel un rapport sur ce Schéma Directeur Cyclable, accompagné d'annexes et de plans.

Ce document sera transmis à tous les membres du Conseil Municipal par courriel.

- ***Aire de Jeux***

Nathalie GONTARD, Troisième Adjointe, informe que deux des jeux des plein air sont à resserrer. Bernard SALOMON et Olivia MORELLE ont inspecté la veille l'ensemble des jeux et ont constaté effectivement qu'au moins un jeu devait être revissé. Ludovic PÉROT, Conseiller Municipal, ayant en charge le contrôle sécurité des jeux de plein air de l'aire de jeux de Planaise interviendra très rapidement pour resserrer ces équipements et procéder au contrôle de tous les autres jeux.

- ***SANTÉ-ALPES***

Le Maire informe que lors d'une invitation de Michel DURET, il a été informé que l'entreprise SANTÉ-ALPES, spécialisée dans l'implantation de maisons de santé, de crèche... (rencontrée préalablement par Michel DURET), est en recherche de terrains pour ses futurs bâtiments. Suivre ce dossier dans le cadre d'un éventuel projet à Planaise.

- ***Four du Puiset***

Thierry BATAILLARD, Conseiller Municipal, membre du Comité d'Animation de Planaise, informe qu'il a été constaté, lors de la Fête du Four qui s'est déroulée samedi 18 septembre 2021, que deux vitres du bâtiment sont cassées et qu'il faudrait prévoir la réfection en peinture de la façade.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 23h10

Le Maire,
Lionel MURAZ



La Secrétaire de Séance,
Olivia UCAR-MORELLE

*Absente de Planaise, Madame UCAR-MORELLE
A donné son accord par courriel le 24.09.2021*

